

Plan de continuité pédagogique

- ✓ Continuité pédagogique pour des élèves absents au sein d'une même classe (suivi individuel)
- ✓ Continuité pédagogique pour une gestion de classe en demi-jauge en 4^e-3^e (mode alternance/hybridation)
- ✓ Continuité pédagogique dans le cas d'une fermeture de l'établissement (cours à distance)

COLLEGE JEAN ROSTAND - TRÉLAZÉ

Septembre 2021

Introduction

La situation sanitaire liée à la circulation de la Covid-19 entraîne des répercussions sur le fonctionnement des établissements scolaires. Dans cette situation, le service public de l'éducation nationale doit concilier deux exigences: permettre à tous les élèves d'aller à l'école, au collège et au lycée d'une part; et assurer la sécurité des élèves et des personnels, d'autre part. Le protocole sanitaire permet de répondre à cette double exigence (voir tableau des différents scénarii, en annexe page 4).

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général. Nous sommes actuellement en « Niveau 2 » ; au niveau 4 nous devons activer notre plan de continuité pédagogique, soit une nouvelle organisation adaptée au cadre national.

L'objectif est d'assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves, dans toutes les disciplines dans le cas où nous devons fonctionner en mode dégradé.

Consignes générales

Deux cas de figure sont à distinguer : la réduction de la capacité d'accueil des EPLE d'une part; et la fermeture ponctuelle et temporaire de classe(s), d'école et d'établissement aux usagers, d'autre part.

Le plan de continuité pédagogique doit articuler différentes dimensions :

- **pédagogique** (organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale)
- **numérique** (utilisation efficiente des ENT, de logiciels de vie scolaire, de ma classe à la maison et bonnes pratiques numériques) ;
- **matérielle** (consistant notamment à la collecte des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des élèves).

Continuité pédagogique pour des élèves absents au sein d'une même classe
→ "suivi individuel"

Les documents, cours, exercices sont donnés aux élèves via le cahier de texte de Pronote. Les élèves retournent leur travail fait via le « casier numérique Pronote » ou la messagerie Pronote.

Retours possibles si la case « accepter les retours » est activé dans le profil enseignant.

Réduction de la capacité d'accueil des établissements (demi-jauge 4^e-3^e)
→ mise en œuvre d'un enseignement «hybride»

Choix établissement :

Accueil en demi-groupes (adaptation à l'échelle de la classe)

- Maintien des emplois du temps, présence des élèves en mode alternance.
- Modalités d'enseignement «hybrides asynchrones» distinguant les temps d'enseignement en classe et les apprentissages à la maison :
 - Alternance des groupes par journée.
 - Les élèves repartent avec du travail pour la journée à la maison.
- Documents, cours, et exercices sont également déposés sur Pronote.

Elèves confinés, mais collège ouvert
→ enseignement entièrement à distance

Choix établissement :

- **Permanences** (administrative)
 - Les familles viennent retirer les documents, cours, et exercices sur rendez-vous directement au collège.

Et

- **Enseignement à distance**
 - Documents, cours, et exercices sont donnés aux élèves via le cahier de texte de Pronote.

Fermeture de classe(s), d'écoles ou d'établissements
→ enseignement entièrement à distance

Dans cette hypothèse le collège est fermé.

L'intégralité de l'enseignement est donc assurée à distance. L'action de chacun permet de maintenir le niveau général des élèves et d'avoir une attention particulière afin éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.

Pour y arriver, nous nous appuyerons sur -trois leviers:

- maintenir les liens: tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc.
- partager des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée (coordo. par discipline)
- accompagner les parents pour le suivi du travail des élèves (équipe pédagogique).

Les cours à distance (ou classes virtuelles) suppose l'équipement des élèves. Pour les élèves qui n'ont pas d'équipements informatiques, les recours sont :

- Prêt d'un équipement par l'établissement ou par la collectivité de tutelle (DSDEN).
- À défaut, prêt d'un équipement par l'équipe nationale d'appui numérique (Régie de quartier)

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021

